

Département
Haute-Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 16 Novembre 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 Novembre 2022	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 17
Délibération n°: 202211-02	Pouvoirs : 2
	Excusés : 8

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2022 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILÈRE Michel – VALENTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : /
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et L.1612-1;

VU le Budget Primitif 2022 de l'EPAGE Loire Lignon adopté par délibération n°202204-04 du Comité Syndical du 8 Avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cas où le budget de l'EPAGE n'ait pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente;

CONSIDÉRANT en outre que, pour assurer la continuité de l'activité de l'EPAGE Loire Lignon, Monsieur le Président peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, être autorisé par l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent;

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2023, à procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, dans une limite correspondant à 25% des crédits attribués sur l'exercice 2022 en section Investissement (*non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette*), soit **444 107,10 €** suivant le tableau ci-après :

CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET PRÉCÉDENT (<i>section INV, dépenses</i>)	2 044 875 €
Remboursement de la dette	268 446,61 €
Assiette de l'autorisation 2023	2 044 875 € - 268 446,61 € = 1 776 428,39 €
Autorisation 2023	25% X 1 776 428,39 € = 444 107,10 €

Détail des dépenses d'investissement envisagées :

Chapitre	Article	Libellé	Montant autorisé
20	2088	Autres immob incorp	0€
21	21578	Autres matériel et outillage de voirie	10 000€
21	2158	Autres	5 000€
21	2181	Agencements et aménagements divers	3 000€
21	2182	Matériel de transport	60 000€
21	2183	Matériel de bureau et informatique	7 000€
21	2184	Mobilier	0€
	4541031	Contrat Territorial Haut Lignon	0€
	454131	Natura 2000	2 500€
	454137	Contrat Territorial Haut Bassin Loire	15 000€
	454138	Contrat Territorial Lignon du Velay	70 000€
	454139	Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves	191 607,10€
	454140	Contrat territorial Loire Montagnes	80 000€
TOTAL :			444 107,10 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE, le Président dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon, à procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans une limite correspondant à 25% des crédits attribués au Budget Primitif 2022 en section Investissement (crédits afférents au remboursement de la dette non-compris), soit : 444 107,10 € .

Fait le 16 Novembre 2022 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN
signature numérique de
Christelle VALANTIN
Date : 2022.12.02
17:40:06 +01'00'

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État